



ANNEXE 2 : FICHES DE POSTE PAP – PAPEP

[PAP - COORDONNATEUR RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCE](#)

[PAP - ENSEIGNANT COORDONNATEUR D'UN DISPOSITIF RELAIS](#)

[PAPEP - CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL – LANGUES VIVANTES](#)

[PAPEP - CONSEILLER PEDAGOGIQUE ECOLE INCLUSIVE](#)

[PAPEP - CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION PHYSIQUE](#)

[PAPEP - CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION PHYSIQUE – PPMS](#)

[PAPEP - CONSEILLER PEDAGOGIQUE GENERALISTE](#)

[PAPEP - DIRECTEUR D'ECOLE DE 12 CLASSES ET PLUS](#)

[PAPEP - DIRECTEUR D'ECOLE DE SITE BICULTUREL](#)

[PAPEP - DIRECTEUR D'ECOLE REP/REP+](#)

[PAPEP - ENSEIGNANT AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE \(CDE\)](#)

[PAPEP - ENSEIGNANT CENTRE MEDICO-PSYCHOPEDAGOGIQUE \(CMPP\)](#)

[PAPEP - ENSEIGNANT EN ECOLE DE SITE BICULTUREL](#)

[PAPEP - ENSEIGNANT EN HOPITAL DE JOUR](#)

[PAPEP - ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE AUTISME \(UEMA/UEEA\)](#)

[PAPEP - ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT POUR ELEVES POLYHANDICAPES](#)

[PAPEP - ENSEIGNANT RESSOURCE ELEVES AU COMPORTEMENT HAUTEMENT PERTURBATEUR \(ECHAP\)](#)

[PAPEP - FORMATEUR AUX USAGES DU NUMERIQUE \(FUN\)](#)

[PAPEP - REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES 1ER DEGRE](#)



ENSEIGNANT COORDONNATEUR D'UN DISPOSITIF RELAIS

TEXTE DE REFERENCE	Circulaire du 19-2-2021
CADRE GENERAL	<p>Les dispositifs relais accueillent temporairement des élèves en voie de déscolarisation et de désocialisation. Ceux-ci ont bénéficié, au préalable, de toutes les mesures d'accompagnement prévues au sein des collèges. L'objectif des dispositifs relais est de :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ prévenir le décrochage scolaire✓ réinsérer les jeunes dans un parcours de droit commun✓ favoriser la maîtrise du socle commun ainsi que l'appropriation des règles de la vie sociale et scolaire.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none">✓ Etablir, avec l'équipe pédagogique du collège d'origine de chaque élève, le projet de parcours individualisé ;✓ Gérer et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de chacun des élèves (en incluant un programme personnalisé de type PPRE) ;✓ Mettre en œuvre une pédagogie de projet ou une pédagogie innovante, explicite permettant à l'élève de renouer avec les apprentissages et de faire sens ;✓ Sur la base d'un bilan individualisé des acquis scolaires et des compétences de l'élève, eu égard aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, rédiger un projet pédagogique personnalisé répondant aux besoins identifiés des élèves,✓ Organiser les emplois du temps de chacun avec souplesse en favorisant une logique de parcours visant une augmentation progressive du temps dans l'établissement d'origine de l'élève ;✓ Planifier et mettre en œuvre des projets de groupe permettant de développer les compétences sociales et civiques, l'autonomie de l'élève et son sens de l'initiative ;✓ Développer des partenariats (associations, établissements divers, entreprises...) permettant d'enrichir et de donner du sens aux situations d'apprentissage et aux projets proposés ;✓ Contribuer à l'évolution du dispositif en fonction des besoins départementaux ;✓ Exercer une mission de personne ressource auprès des équipes enseignantes du collège d'origine des élèves, celle-ci peut se faire par la mise en place de différentes modalités dont le co-enseignement ;✓ Exercer une mission de personne ressource auprès des établissements scolaires du second degré dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire ou de la polyexclusion ;✓ Communiquer en direction des collèges et des familles sur le rôle et le fonctionnement du dispositif relais ;✓ Etablir un rapport d'activités annuel et un suivi de cohortes des élèves ayant été admis en dispositif. <p>Le coordonnateur partage son temps de travail entre le dispositif relais et les établissements d'origine des élèves avec lesquels il travaille en étroite collaboration.</p>



CONNAISSANCES ET CAPACITES ATTENDUES	<ul style="list-style-type: none">✓ Bonne connaissance du système éducatif et plus spécifiquement du fonctionnement du second degré ;✓ Connaissance des publics adolescents en difficulté et volonté de s'engager auprès d'eux ;✓ Qualités relationnelles permettant d'instaurer des repères, un cadre structurant ;✓ Capacité à engager et à maintenir un dialogue constructif avec les représentants légaux, les élèves ainsi qu'avec les différents partenaires ;✓ Connaissance des exigences scolaires fondamentales recouvrant un champ allant de l'école élémentaire au collège ;✓ Connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.) et des institutions de formation de droit commun ;✓ Capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de décrochage, à mener des actions pédagogiques différencierées et à élaborer des parcours de remédiation individualisés ;✓ Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe élargie et à travailler avec des personnels ayant une culture professionnelle différente tout en sachant conserver la sienne ;✓ Capacité à engager une démarche de développement professionnel visant à monter en compétences dans les domaines pédagogiques et didactiques ;✓ Capacité à rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué.
---	---

Contexte

PRE-REQUIS	Compte tenu de la spécificité des dispositifs relais, il importe d'en confier la responsabilité à des enseignants justifiant d'une expérience d'enseignement devant des publics scolaires rencontrant des difficultés. Si la détention du CAPPEI (ou diplôme équivalent) n'est pas une condition sine qua non pour candidater, il constitue un atout supplémentaire pour satisfaire aux exigences du poste. Cela étant, toutes les candidatures seront étudiées.
CONTACT	Pour plus d'informations, contacter le secrétariat de la Circonscription Ecole inclusive – Adaptation scolaire à l'adresse suivante : ce.dsden57-ien-adaptation@ac-nancy-metz.fr



COORDONNATEUR RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCE

CADRE D'EXERCICE

Acteur incontournable, le coordonnateur du réseau REP+ est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en œuvre, en conformité avec le référentiel pour l'éducation prioritaire. Présent à tous les niveaux de pilotage, il est l'interlocuteur privilégié des différents membres du réseau ; à ce titre, il se doit de créer du lien.

MISSIONS

Élaboration du tableau de bord du réseau

- Préparation, suivi, comptes rendus du comité de pilotage du réseau
- Formalisation du projet de réseau
- Animation et organisation des structures de réflexion et concertation propre au réseau
- Élaboration et diffusion d'outils pédagogiques
- Participation à l'organisation des formations
- Communication du réseau
- Liens avec DRE, partenaires pour complémentarité et cohérence des actions

COMPETENCES ATTENDUES

- Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degré
- Connaissance des orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique en matière d'éducation prioritaire
- Bonnes connaissances des enjeux du REP+
- Faire preuve de capacités relationnelles
- Faire preuve de capacités rédactionnelles
- Faire preuve de capacités organisationnelle
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie, être force de proposition
- Maîtriser les outils informatiques
- Savoir travailler en équipe, animer un travail collectif et développer une pédagogie de projet
- Développer une pratique réflexive, pour s'impliquer dans une politique pédagogique et éducative innovante au service du réseau
- Savoir se positionner au sein du réseau et avec les partenaires
- Faire preuve de bienveillance en maintenant un niveau d'exigence élevé
- Motiver et valoriser
- Avoir le sens de l'écoute et de la coopération



FORMATEUR AUX USAGES DU NUMERIQUE « FUN »

DIPLOME REQUIS

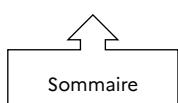
CAFIPEMF ou en cours, spécialisation « Technologie et Ressources Educatives » ou « Enseignement et Numérique »

MISSIONS

- Impulser des projets pédagogiques intégrant l'utilisation des divers outils numériques dans le cadre des projets d'école ou d'établissement ou des projets départementaux ;
- Aider les équipes pédagogiques à les formaliser, à les mettre en œuvre et à en assurer le suivi et la valorisation. Ces projets participeront à la validation des compétences du référentiel national pour le numérique ;
- Conseiller les enseignants dans le choix de leurs ressources pédagogiques (logicielles ou en ligne) afin d'intégrer pleinement le numérique dans leurs situations d'apprentissage quotidiennes ;
- Intervenir dans la formation des enseignants dans le cadre du plan académique de formation, du programme départemental de formation continue, des animations pédagogiques et des ateliers numériques mis en place hors temps scolaire ;
- Renseigner les équipes sur les solutions techniques correspondant à leurs projets pédagogiques, les conseiller dans leur choix et aider à l'appropriation des outils ;
- Apporter un concours au suivi d'enseignants débutants, complétant les moyens déjà disponibles en circonscriptions.

COMPETENCES ATTENDUES

- Professeur des écoles titulaire depuis plus de 2 ans
- Possédant de bonnes qualités relationnelles
- Ouvert aux démarches partenariales et sachant se positionner comme représentant de l'Institution
- Apte à travailler en équipe
- Garant d'une veille technologique permanente
- Habitué à pratiquer une démarche de projet
- Aisance dans l'utilisation des outils numériques courants (ordinateurs, tablettes, TBI/VPI ...)
- Connaissance de ressources (logiciels, outils d'apprentissage en ligne, formations à distance, applications...) utilisées en classe ou en formation





ENSEIGNANT EN ECOLE DE SITE BICULTUREL

DIPLOME REQUIS

Habilitation définitive en allemand et avis favorable de la commission d'habilitation

COMPETENCES ATTENDUES

- Posséder des compétences linguistiques en langue allemande correspondant à un niveau B2 en référence au CECRL
- Témoigner d'un intérêt réel pour la culture des pays de langue allemande, notamment pour les domaines touchant à la vie quotidienne des enfants allemands, la littérature de jeunesse, les productions cinématographiques et/ou télévisuelles pour la jeunesse
- Connaître les enjeux et le contenu du projet d'enseignement approfondi de l'allemand propre aux sites biculturels
- S'engager à travailler en équipe avec les collègues professeurs des écoles, les maîtres allemands et les assistants locuteurs natifs
- Mener les enseignements de l'allemand et les enseignements en allemand prévus par le projet biculturel
- Témoigner de connaissances touchant à l'évaluation des acquis des élèves, en lien avec le socle commun, au service des apprentissages de la langue vivante
- Faire preuve d'une maîtrise suffisante des TICE pour traiter du son et de l'image au service de l'enseignement de la langue vivante.



CONSEILLER PEDAGOGIQUE GENERALISTE

DIPLOME REQUIS

CAFIPEMF ou en cours, avec ou sans spécialisation

MISSIONS

Membre de l'équipe de circonscription et collaborateur direct de l'IEN, le conseiller pédagogique généraliste contribue à son pilotage.

Ses missions se déclinent comme suit :

Accompagnement pédagogique des enseignants :

- Accompagnement et suivi des fonctionnaires stagiaires, en tant que tuteur ou en tant que formateur de circonscription, en lien avec l'INSPE et les DEA
- Accompagnement et suivi des enseignants titulaires entrant dans le métier et des enseignants contractuels
- Aide et conseils aux enseignants dans leur pratique quotidienne, aide à la préparation d'examens professionnels
- Accompagnement des équipes d'école, de cycle, de réseau
- Conception, mutualisation et mise à disposition d'outils pédagogiques

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants :

- Contribution à la formation initiale des étudiants et des fonctionnaires stagiaires en lien avec l'INSPE
- Participation à des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation et au plan académique
- Conception, organisation et conduite d'actions de formation en circonscription (animations pédagogiques, constellations...)
- Évaluation des actions de formation conduites

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative :

- Contribution à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la régulation de la politique de circonscription
- Participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets d'école
- Participation à l'élaboration, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation de projets artistiques et culturels en lien avec les conseillers pédagogiques départementaux, identification des ressources locales
- Information et communication auprès de partenaires extérieurs, élaboration et suivi de conventions
- Participation à des groupes de pilotage et à des groupes de travail départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission
- Implication dans le champ éducatif et pédagogique de l'inclusion scolaire
- À sa demande, représenter l'IEN dans son rôle d'information et de communication auprès des partenaires de l'institution
- Participation à diverses commissions, jurys d'examens et de concours

COMPETENCES ATTENDUES

- Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils en rapport
- Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation
- Communiquer, argumenter avec les différents interlocuteurs
- Effectuer des recherches, se former et actualiser ses connaissances
- Produire et mettre à disposition des documents
- Synthétiser différents éléments pour communication (enquêtes, informations diverses...)
- Connaître les textes officiels en vigueur : savoir aller chercher des informations réglementaires et de façon plus pointue dans le domaine de l'EPS et la sécurité
- Posséder une bonne maîtrise des outils numériques
- Être capable de travailler au sein de différentes équipes
- Être capable d'adaptabilité aux différentes situations

 Sommaire



CONSEILLER PEDAGOGIQUE ECOLE INCLUSIVE

DIPLOME REQUIS

CAFIPEMF ou en cours, avec ou sans spécialisation

La détention du CAPPEI ou diplôme équivalent constitue un atout supplémentaire.

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité de l'IEN Ecole Inclusive dont il est l'un des collaborateurs directs, le conseiller pédagogique Ecole Inclusive exerce ses missions dans le premier et second degrés en milieu ordinaire, en SEGPA, dans les dispositifs relevant de l'adaptation scolaire : Centre Educatif Fermé (CEF), Unité Educative d' Activités de Jour (UAEJ), Maison d'arrêt, Centre Départemental de l'Enfance (CDE), Service Militaire Volontaire (SMV), et tout autre cadre relevant de la scolarisation des Elèves à Besoins Educatifs Particuliers.

Son action s'inscrit dans le programme de travail de la circonscription, qui couvre le territoire départemental pour les E.G.P.A.

MISSIONS

- assurer une veille pédagogique et réglementaire
- contribuer à la conception et formalisation d'outils de pilotage et au suivi des indicateurs départementaux
- assurer une mission d'ordre pédagogique, d'aide et de conseil auprès des enseignants
- accompagner des enseignants débutants ou plus expérimentés, titulaires ou non, affectés sur des postes relevant de l'enseignement adapté
- contribuer à la formation initiale et continue des enseignants par la conception, l'organisation et la conduite de formations
- participer à la formation, à l'accompagnement et au suivi des personnels présentant le CAPPEI
- participer à des actions de formations dans le cadre du plan de formation départemental et/ou académique, dans son champ de compétence
- accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en place de projets ou la mise en œuvre d'activités nouvelles grâce à son expertise de l'articulation entre savoir théorique et pratique professionnelle
- concevoir et mettre à disposition de nouveaux outils à destination des équipes pédagogiques
- encourager, valoriser et diffuser les pratiques pédagogiques innovantes et les réussites pédagogiques, notamment via un site internet dédié et une lettre d'information mensuelle
- apporter son expertise et ses conseils aux DACS ou chefs d'établissement dans leur management d'équipe autour des enjeux d'une Ecole pour tous

En tant que collaborateur direct de l'IEN, il peut également être amené à le représenter dans des réunions institutionnelles et partenariales.

COMPETENCES ATTENDUES

- Expérience dans le domaine de la formation pour adultes, de la conduite de projet et du travail en équipe
- Bonnes qualités relationnelles, éthique professionnelle et sens des responsabilités
- Capacités d'analyse des situations complexes
- Capacités de rédaction de rapports et de documents de synthèse
- Ouverture aux démarches partenariales et capacité à s'inscrire dans un travail en réseau
- Aisance à évoluer dans des dispositifs souples nécessitant autonomie, réactivité et adaptabilité
- Bonne connaissance des enseignements adaptés et du second degré
- Bonne connaissance des approches pédagogiques adaptées pour les enfants et adolescents en grande difficulté scolaire, et les élèves en situation de handicap du 1er et 2nd degrés.
- Bonne connaissance des besoins des élèves à Haut Potentiel Intellectuel et réponses pédagogiques adaptées
- Maîtrise des outils numériques
- Disponibilité importante, adaptabilité à des horaires hétérogènes et à des déplacements réguliers à l'échelle du département

CONTACT

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat de la Circonscription Ecole inclusive – Adaptation scolaire à l'adresse suivante : ce.dsden57-ien-adaptation@ac-nancy-metz.fr



Sommaire



CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION PHYSIQUE

DIPLOME REQUIS

CAFIPEMF ou en cours, spécialisation éducation physique et sportive

MISSIONS

Membre de l'équipe de circonscription et collaborateur direct de l'IEN, le conseiller pédagogique spécialisation EPS contribue à son pilotage.

Ses missions se déclinent comme suit :

Accompagnement pédagogique des enseignants :

- accompagnement et suivi des fonctionnaires stagiaires, en tant que tuteur ou en tant que formateur de circonscription, en lien avec l'INSPE et les DEA
- accompagnement et suivi des enseignants titulaires entrant dans le métier et des enseignants contractuels
- aide et conseils aux enseignants dans leur pratique quotidienne, aide à la préparation d'examens professionnels
- accompagnement des équipes d'école, de cycle, de réseau
- conception, mutualisation et mise à disposition d'outils pédagogiques

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants :

- contribution à la formation initiale des étudiants et des fonctionnaires stagiaires en lien avec l'INSPE
- participation à des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation et au plan académique
- conception, organisation et conduite d'actions de formation en circonscription (animations pédagogiques, constellations...)
- évaluation des actions de formation conduites

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative :

- contribution à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la régulation de la politique de circonscription
- participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets d'école
- participation à l'élaboration, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation de projets artistiques et culturels en lien avec les conseillers pédagogiques départementaux, identification des ressources locales
- information et communication auprès de partenaires extérieurs, élaboration et suivi de conventions
- participation à des groupes de pilotage et à des groupes de travail départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission
- implication dans le champ éducatif et pédagogique de l'inclusion scolaire
- à sa demande, représenter l'IEN dans son rôle d'information et de communication auprès des partenaires de l'institution
- participation à diverses commissions, jurys d'examens et de concours

Propres à la spécialisation :

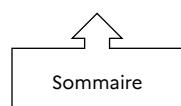
- Aider à la mise en œuvre et au respect des textes officiels, et plus particulièrement dans le domaine de l'EPS, de l'hygiène et de la sécurité
- Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques, notamment au sein des commissions départementales
- Visites de sécurité dans les écoles
- Aide à la conception et mise en œuvre des PPMS
- Gestion du dossier hygiène et sécurité au travail
- Gestion des dossiers classes de découvertes, sorties scolaires
- Accompagnement des actions USEP
- Gestion des plannings d'installations sportives et réunions qui en découlent
- Organisation de formations en vue d'agrément (natation, cyclisme...)

 Sommaire



COMPETENCES ATTENDUES

- Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils en rapport
- Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation
- Communiquer, argumenter avec les différents interlocuteurs
- Effectuer des recherches, se former et actualiser ses connaissances
- Produire et mettre à disposition des documents
- Synthétiser différents éléments pour communication (enquêtes, informations diverses...)
- Connaître les textes officiels en vigueur : savoir aller chercher des informations réglementaires et de façon plus pointue dans le domaine de l'EPS et la sécurité
- Posséder une bonne maîtrise des outils numériques
- Etre capable de travailler au sein de différentes équipes
- Etre capable d'adaptabilité aux différentes situations





CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION PHYSIQUE – PPMS

DIPLOME REQUIS

CAFIPEMF ou en cours, spécialisation éducation physique et sportive

CADRE D'EXERCICE

Le référent exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur d'académie et de la secrétaire générale, c'est la secrétaire générale qui sera sa supérieure hiérarchique directe. Il travaillera en lien étroit avec les conseillers de prévention académique et départementaux des services de l'Education nationale.

Environnement professionnel :

- Les services de la DSDEN de Moselle
- Les conseillers de prévention académique et départementaux
- Les inspecteurs de circonscription
- Les assistants de prévention de circonscription
- Les collectivités territoriales
- Les services de sécurité et de secours
- L'équipe mobile de sécurité du rectorat

MISSIONS

Les activités principales sont de conseiller l'IA-DASEN et ses adjoints dans les dimensions suivantes :

- Rédaction des PPMS unifiés des écoles du département (circulaire du 8 juin 2023)
- Appui aux directeurs d'école et aux enseignants sur les questions en lien avec le PPMS
- Accompagnement des écoles lors de la réactualisation des PPMS
- Gestion et suivi des PPMS des écoles du département et visite des écoles
- Contribue à aider les équipes des écoles à l'organisation et à la mise en œuvre des exercices PPMS
- Participation en collaboration avec les autres acteurs de la prévention à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels
- Participation à l'animation de la cellule de crise départementale
- Collabore avec les collectivités territoriales sur les thèmes relatifs au PPMS

COMPETENCES ATTENDUES

- Être sensibilisé à la réglementation en vigueur en matière de sécurité et de sureté dans les écoles
- Avoir une bonne connaissance des responsabilités et du fonctionnement d'une école
- Maîtriser les outils informatiques et collaboratifs
- Avoir des capacités de dialogue constructif avec les personnels des écoles et les collectivités
- Être capable d'exposer les attentes institutionnelles
- Être capable de sensibiliser les équipes à la prévention
- Savoir travailler en équipe
- Posséder des qualités relationnelles et rédactionnelles, écrites et orales
- Faire preuve de disponibilité et de discrétion
- Avoir un esprit d'initiative, d'organisation
- Savoir rendre compte de son activité



CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL – LANGUES VIVANTES

Diplôme requis

CAFIPEMF ou en cours, spécialisation langues vivantes

Missions et périmètres d'intervention

Suivi des projets d'enseignement des langues vivantes :

- Visite de classe ;
- Suivi de projets ;
- Participations aux réunions pédagogiques ;
- Suivi des enseignants ;
- Suivi des intervenants en langue vivante ;
- Suivi des assistants en langue vivante.

Périmètre : circonscriptions

Mise en œuvre du plan de formation continue :

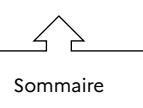
- Elaboration du plan de formation ;
- Conception de stages de formation ;
- Mise en œuvre de sessions de formation.

Périmètre : département

Lien avec les partenaires au sein de la Grande Région :

- Coordination des actions ;
- Elaboration d'outils pédagogiques.

Périmètre : Grande Région



Sommaire



DIRECTEUR D'ECOLE DE 12 CLASSES ET PLUS

PRE-REQUIS

Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Une expérience préalable de direction est vivement souhaitée.

CADRE GENERAL

Sous l'autorité de l'IEN, le directeur d'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er/2ème degrés en animant, si nécessaire, des réunions, des groupes de travail avec son équipe pédagogique et celle du collège, contribuant ainsi à la mise en œuvre opérationnelle du socle commun et des programmes.

Il propose et participe à la concrétisation de projets, d'actions relevant du projet d'école en étant particulièrement attentif aux parcours des élèves, en coordonnant les différents dispositifs d'accompagnement pédagogique.

Il détermine avec le concours de l'équipe pédagogique les grandes orientations de la politique de l'école via le projet d'école (analyse, synthèse et évaluation des indicateurs et des actions) en vue de l'amélioration des acquis des élèves.

Il participe aux différentes réunions nécessaires à ces missions.

MISSIONS

La gestion de ces écoles implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction dans les domaines administratif, pédagogique et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, de l'organisation et de l'animation du travail en équipe. A ce titre, le projet d'école, dont le directeur est le garant et l'animateur, constitue un levier essentiel pour la conduite, la mise en synergie des différents dispositifs et aides nécessaires à la réussite des élèves.

Une attention toute particulière devra être apportée à la fluidité et à la personnalisation des parcours d'élèves. La prise en charge des difficultés, la continuité des apprentissages seront également à travailler de manière prioritaire.

COMPETENCES ATTENDUES

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école, maternelle ou élémentaire, et prendre en compte les spécificités liées au contexte d'exercice sur lequel l'école recrute sa population scolaire
- Percevoir les enjeux inhérents au travail en partenariat
- Assumer le positionnement institutionnel et l'ensemble des responsabilités liées à la fonction
- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail en équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes
- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion
- Maîtriser les outils de pilotage d'une unité éducative : diagnostic, analyse, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, mise en projet, suivi et évaluation d'actions spécifiques...
- Témoigner d'une capacité d'engagement pour mettre en œuvre, participer à des actions concourant à la réussite des élèves dans le cadre et le respect des programmes et du socle commun
- Faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves en étant attentif à la coordination du travail de l'équipe pédagogique, à la mise en œuvre du projet d'école, à la continuité des parcours de la maternelle au collège
- Impulser la mutualisation et la mise en cohérence des outils des élèves et des enseignants
- Valoriser l'école, ses actions, les réussites des élèves
- Maîtriser les outils informatiques et numériques au service dans les différents aspects : gestion de l'école et intégration dans les projets pédagogiques



DIRECTEUR D'ECOLE DE SITE BICULTUREL

PRE-REQUIS

Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Détenir l'habilitation à titre définitif en langue allemande.

CADRE GENERAL

Les directeurs de sites biculturels sont en charge de l'animation de la réflexion pédagogique concernant l'enseignement de l'allemand et en allemand pour les collègues de l'élémentaire et ceux des écoles maternelles associées dans la mise en œuvre du projet biculturel.

MISSIONS

Assurer le bon fonctionnement du projet biculturel avec l'équipe pédagogique :

- Organiser la complémentarité du travail entre les enseignants et les locuteurs natifs
- S'engager dans le renouvellement des pratiques et la veille pédagogique : participer aux formations des directeurs des sites biculturels, créer des ressources et accompagner leur mise en œuvre, favoriser l'intégration dans les pratiques de l'école des propositions pédagogiques élaborées en lien avec les conseillers pédagogiques langues vivantes au travers de leur présentation et de leur analyse en Conseil d'allemand, et faire retour au centre transfrontalier, pour mutualisation avec les autres sites biculturels, des résultats de ces travaux
- Accompagner la mise en œuvre des pistes de renouvellement pédagogique en étant invité en classe par les collègues sur le principe des « Hospitationen »

Accueillir les enseignants nouvellement nommés dans l'école :

- Présenter le projet biculturel de l'école
- Présenter les ressources disponibles
- Remettre les documents nécessaires

Accueillir des locuteurs natifs sur les sites biculturels :

- Présenter le projet biculturel de l'école
- Présenter les ressources disponibles
- Remettre les documents nécessaires
- Organiser au cours de la première semaine l'accueil du locuteur natif dans toutes les classes du site selon le principe des « Hospitationen »

Accompagner les locuteurs natifs :

- Observer la pratique et répondre aux questions
- S'assurer de la diffusion régulière des informations utiles en lien avec leurs missions dans l'école
- Organiser et mener des réunions de concertation pour associer les locuteurs natifs à la mise en œuvre du projet biculturel
- Promouvoir la complémentarité du travail entre les enseignants et les locuteurs natifs
- Prendre en compte et valoriser les apports culturels et les initiatives liés à la présence du locuteur natif dans l'école
- Incrire les locuteurs natifs à des formations pédagogiques en cohérence avec leurs missions en accord avec l'employeur (mairie)



ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE AUTISME (UEMA/UEEA)

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

CADRE GENERAL

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant des élèves ayant un diagnostic d'autisme.

L'unité d'enseignement peut être adossée à un établissement médico-social (SESSAD).

MISSIONS

L'enseignant :

- Pilote le projet de l'UE et assure la cohérence des actions des différents professionnels
- Partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs
- Transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent
- Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient
- En dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, respecte le droit au secret et la discréetion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille
- Favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue

COMPETENCES ATTENDUES

- A une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA)
- Sait travailler en équipe, en étroit partenariat avec les services médico-sociaux et de soins
- Développe un enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique
- Est capable d'organiser et animer des formations sur ces thématiques spécifiques

Des compétences de formateur pourraient être un complément apprécié, afin d'assurer des formations et conseils aux enseignants accueillant des élèves porteurs de troubles autistiques en classe ordinaire.



REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES

1er DEGRE

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

MISSIONS

Dans le cadre de la mise en place du parcours de scolarisation :

- Accueillir la famille de l'élève et l'informer lors de l'inscription dans l'école ou l'établissement
- Organiser l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire
- Informer l'élève et sa famille des résultats de l'évaluation
- Contribuer à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS
- Réunir l'équipe de suivi de l'élève
- Assurer la permanence des relations avec l'élève, sa famille...

Dans le cadre de l'animation de l'équipe de suivi :

- Faciliter la mise en œuvre du PPS
- Procéder à l'évaluation du PPS et de la mise en œuvre du PPS
- Assurer le suivi du PPS
- Informer la CDA de toute difficulté mettant en cause la poursuite du PPS
- Proposer à la CDA une révision de l'orientation avec l'accord de l'élève ou de sa famille

COMPETENCES ATTENDUES

Savoirs :

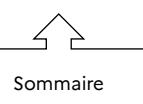
- Bonne connaissance des dispositifs et procédures de l'Education nationale et des milieux médico-sociaux et médico-éducatifs, ainsi que de la législation inhérente au droit des personnes handicapées
- Bonne connaissance des pédagogies spécialisées et des besoins des enfants et adolescents handicapés
- Bonne connaissance des milieux institutionnels et associatifs liés au handicap

Savoir-être :

- Capacité d'écoute, de communication et de prévention les conflits
- Sens du travail en équipe

Savoir-faire :

- Capacité à organiser un travail administratif, à structurer son action et anticiper les échéances
- Communication avec les familles, conduite d'entretiens et de réunions, capacité à rendre compte
- Gestion de conflit





ENSEIGNANT CENTRE MEDICO-PSYCHOPEDAGOGIQUE (CMPP)

DIPLOME REQUIS

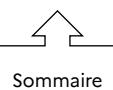
CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI en cours

CADRE GENERAL

- -L'enseignant relève des plans de formation mis en place par l'Education Nationale mais peut être amené à suivre des actions spécifiques liées à son activité au sein du CMPP.
- Il participe aux réunions des différentes équipes de synthèse dont il fait partie.
- Son emploi du temps peut être différent de celui ordinairement établi dans une école et est soumis annuellement à avis du directeur du CMPP.
- Il peut être amené à exercer au CMPP ou à son antenne de Borny.
- Il est soumis à inspection comme tout personnel Education Nationale.

MISSIONS

- Conformément à la réglementation, au projet pédagogique de l'unité d'enseignement et au projet d'établissement du CMPP, l'enseignant spécialisé participe « au diagnostic et au traitement » des enfants entre 2 et 21 ans qui lui sont confiés.
- Il apporte ses compétences spécifiques à l'équipe pluridisciplinaire dont il fait partie, permettant une meilleure prise en compte de la dimension d'élève dans chaque enfant. Il participe, pour ce faire, aux réunions de l'équipe de synthèse et aux réunions institutionnelles.
- Il est amené à prendre en charge les élèves dont les difficultés, le comportement et les relations ont des répercussions sur l'adaptation scolaire et l'efficience dans les apprentissages. Les prises en charge peuvent être individuelles ou en groupe.
- Il effectue un bilan psychopédagogique qui vise à :
 - évaluer son niveau scolaire
 - percevoir le rapport de l'enfant au scolaire
 - cerner la nature des difficultés
 - déterminer l'opportunité et la possibilité d'un travail psychopédagogique avec l'enfant et sa famille.
- Après analyse des difficultés, il élabore un projet d'aide rééducative, qui détermine le cadre de son travail : avec l'enfant, avec la famille, avec l'école. Ce projet est évalué régulièrement.
- Il mène avec les enseignants concernés un travail de collaboration, qui renforce la qualité de l'observation et du suivi des enfants. Ce lien est établi lorsque l'enfant et les parents l'autorisent.



Sommaire



ENSEIGNANT AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE (CDE)

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

CADRE GENERAL

Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs, éducateurs techniques, psychologue...), l'enseignant exerce ses fonctions sous l'autorité fonctionnelle de la directrice du centre départemental de l'enfance et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de Montigny-lès-Metz. Le CDE a pour vocation l'accueil d'urgence de mineurs placés par la justice ou par l'aide sociale à l'enfance. Ces enfants sont en grande difficulté sociale et/ou éducative. Les placements doivent être à court terme et les flux sont constants.

Il accueille, de manière transitoire, les enfants pour lesquels une scolarisation dans les écoles de secteur de l'établissement social n'est pas immédiatement envisageable au regard de leur situation. Il accueille également des élèves en attente d'une place dans un établissement spécialisé (ULIS, IME, DITEP) ou pour lesquels un dossier a été déposé auprès de la MDPH. Le temps de scolarisation est variable en fonction de la situation de l'enfant. Le rôle de l'école est d'assurer la continuité des parcours scolaires dans leur diversité.

MISSIONS

L'enseignant spécialisé apportera son expertise pour l'accompagnement et le suivi scolaire des enfants d'âge primaire admis au CDE. Très majoritairement, il s'agit d'enfants bénéficiant d'une orientation en ULIS, IME ou DITEP (avec ou sans accompagnement humain), d'enfants atteints de TCC, TSA, T21, handicap moteur, touchés par un syndrome d'alcoolisation fœtale, présentant un retard massif de développement...

Scolariser : après un temps d'observation et d'évaluation, l'enseignant élabore une progression des apprentissages sous forme d'un parcours individualisé. L'enseignant sera également une personne ressource dans la compréhension des problématiques relatives aux situations d'apprentissages et participera au choix d'orientation sociale et scolaire de l'enfant.

Evaluer, remédier, conseiller : l'enseignant organise le projet de scolarisation dans la continuité du parcours scolaire de l'élève, le tout dans le cadre des programmes en vigueur. Pour cela, il met en œuvre une démarche d'évaluation des besoins, d'identification des acquis et prend en compte l'évolution des capacités de l'élève en fonction du trouble. Il contribue à construire avec une équipe pluri-professionnelle, une représentation de la situation globale par l'évaluation scolaire de l'enfant. L'enseignant sera à même de proposer des enseignements adaptés aux enfants accueillis au CDE pour lesquels les troubles et l'histoire de vie ne permettent pas, de manière transitoire ou permanente, d'envisager une scolarisation en milieu ordinaire. Ces temps de scolarisation au sein de l'établissement devront permettre la réalisation d'acquisitions dans le domaine scolaire, le développement de la personnalité et la socialisation des enfants accueillis.

COMPETENCES ATTENDUES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis
- Bonne connaissance des structures et des dispositifs de l'ASH ainsi que des diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Intérêt pour la relation et la communication, esprit d'équipe
- Capacité à organiser son travail en concertation avec ses collègues, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire
- Capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, à mener des actions pédagogiques différencierées et à élaborer des parcours de remédiation individualisés
- Aptitude à l'évaluation de situations critiques et d'urgence.



ENSEIGNANT EN HOPITAL DE JOUR

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

MISSIONS

Tâches d'enseignement :

- Assurer la scolarisation, soit en favorisant la constitution de groupes d'enfants dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé ;
- Amener chacun des enfants pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités ;
- Elaborer un projet scolaire : contrats harmonisant soins et enseignements, cette procédure mettant l'enfant au centre de l'action pédagogique et éducative ;
- Préparation et organisation du suivi scolaire dans le cadre d'intégration dans les écoles ordinaires.

Coordination et concertation :

- Concertation avec les autres personnels de l'établissement pour l'élaboration des projets individualisés ;
- Participation aux réunions des équipes de suivi lorsque les enfants sont intégrés dans les écoles ordinaires ;
- Mise en place, dans une structure pédagogique originale, au bénéfice des enfants, un partenariat actif avec les différents responsables.

COMPETENCES ATTENDUES

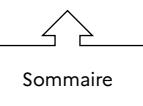
Connaissance des besoins particuliers des enfants de l'hôpital de jour

Capacité d'adaptation développée

Sens de l'innovation, de la responsabilité et de l'expérimentation

Bonne connaissance du cadre institutionnel, de la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap

Capacités à travailler en équipe et en partenariat



Sommaire



ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT POUR ELEVES POLYHANDICAPES

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

CADRE GENERAL

Interventions dans la classe, hors la classe et en remédiation.

Informations, formations et relation avec les différents partenaires de l'équipe éducative : élèves, enseignants, professionnels du plateau technique de l'IES, parents, autres partenaires (SAPAD, médecin scolaire, professions libérales...)

MISSIONS

- Réaliser un bilan individuel pour chaque élève
- Concerter l'enseignant d'accueil et l'équipe pédagogique de l'école ou de l'établissement
- Établir les modalités d'accompagnement de l'élève
- Élaborer le PPS de l'élève en collaboration avec l'enseignant de la classe et l'équipe pédagogique de l'école ou de l'établissement
- Élaborer le PPI de l'élève en collaboration avec les différents partenaires qui interviennent auprès de l'enfant
- Participer à l'élaboration du PIA à l'IES de Moselle
- Informer sur le handicap les autres élèves de la classe et de l'établissement ainsi que les enseignants d'accueil et l'équipe pédagogique afin de faire accepter la différence
- Favoriser le bien-être de l'élève au sein de la classe
- Aider, former l'enseignant de l'élève et éventuellement l'AESH
- Mettre en œuvre les adaptations pédagogiques (application du tiers temps, LPC, Borel-Maisonny, méthode ALOE, méthode verbo-tonale, LSF), en portant une attention particulière au passage des consignes et utilisation de techniques spécifiques et spécialisées (braille, braille abrégé, braille intégral...)
- Accompagner les groupes autour de l'élève déficient
- Aider à l'autonomie, à l'acquisition méthodologique, la gestion du temps, gestion du matériel, gestion de l'intervention de l'AESH

Projets particuliers spécifiques au handicap :

- Projets artistiques et culturels afin de favoriser l'implicite culturel et de permettre l'entrée dans l'abstraction
- Projets TICE ou autres techniques particulières
- Projets extra-scolaires :
 - Rencontres fratries pour permettre à chacun de trouver sa place et rencontres avec des pairs ;
 - Participation à des sorties, notamment à Paris, pour découvrir la culture sourde.

Toutes ces activités d'accompagnement de l'élève déficient nécessitent une cohésion avec tous les membres de l'équipe éducative, pédagogique, thérapeutique, administrative et de direction.



COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL AIDE HUMAINE

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

MISSIONS

L'enseignant ressource des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) intervient au sein du pôle de l'aide humaine de l'ASH (PIAL et hors PIAL).

Placé sous l'autorité de l'IEN ASH du département, ses missions essentielles seront de :

- contribuer à la détermination des PIAL
- être en appui des chefs d'établissement et des IEN des circonscriptions du 1er degré dans l'accompagnement des équipes concernées par l'implantation d'un PIAL
- accompagner l'organisation et la coordination des moyens d'accompagnement dans une organisation plus globale des aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques centrée sur le besoin des jeunes bénéficiaires. Dans ce cadre, il apportera son expertise dans l'analyse des notifications de la CDAPH
- conduire des actions de formation inter catégorielles et des expertises sur les missions et la manière de servir des AESH afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves
- contribuer au pilotage des PIAL au niveau départemental (suivi, évaluation) avec le pôle administratif et financier des accompagnants humains. Cette mission est coordonnée par le secrétaire général et l'IEN Ecole inclusive
- participer au réseau ASH départemental et/ou académique et aux formations animées par le CT-ASH académique

COMPETENCES ATTENDUES

- Bonne connaissance de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap et en particulier de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005
- Bonne connaissance du principe de l'école inclusive en lien avec le cadre réglementaire de la loi de refondation de l'école
- Bonne connaissance du fonctionnement du 1er et du 2nd degrés
- Aptitude à accompagner les enseignants et les directeurs d'école dans la mise en œuvre de parcours scolaires des élèves en situation de handicap
- Aptitude à piloter un projet et à accompagner des équipes
- Aptitude à travailler en interdisciplinarité professionnelle au sein de l'EN et avec les partenaires
- Compétences dans l'usage des outils numériques et de bureautique
- Compétences rédactionnelles et à l'animation de réunions
- Capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés
- Méthodologie et rigueur dans la gestion et la présentation des dossiers
- Facilitateur, à l'écoute, en appui et en conseil

Modalité particulière : déplacements dans les établissements scolaires.



ENSEIGNANT AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

CADRE GENERAL

Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs, éducateurs techniques, psychologue...), l'enseignant exerce ses fonctions sous l'autorité fonctionnelle de la directrice du centre départemental de l'enfance et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de Montigny-lès-Metz.

Le CDE a pour vocation l'accueil d'urgence de mineurs placés par la justice ou par l'aide sociale à l'enfance. Ces enfants sont en grande difficulté sociale et/ou éducative. Les placements doivent être à court terme et les flux sont constants.

L'école La Colline concerne tous les enfants âgés de 3 à 11 ans admis au CDE de Metz. Elle accueille, de manière transitoire, les enfants pour lesquels une scolarisation dans les écoles de secteur de l'établissement social n'est pas immédiatement envisageable au regard de leur situation. Elle accueille également des élèves en attente d'une place dans un établissement spécialisé (ULIS, IME, DITEP) ou pour lesquels un dossier a été déposé auprès de la MDPH. Le temps de scolarisation dans les classes de l'école La Colline est variable en fonction de la situation de l'enfant. Le rôle de l'école est d'assurer la continuité des parcours scolaires dans leur diversité.

Localisation du poste : Collège Louis Armand - 22 rue de Constantine à Moulins-lès-Metz

MISSIONS

L'enseignant spécialisé apportera son expertise pour l'accompagnement et le suivi scolaire des enfants d'âge primaire admis au CDE. Très majoritairement, il s'agit d'enfants bénéficiant d'une orientation en ULIS, IME ou DITEP (avec ou sans accompagnement humain), d'enfants atteints de TCC, TSA, T21, handicap moteur, touchés par un syndrome d'alcoolisation fœtale, présentant un retard massif de développement...

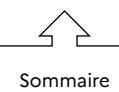
Scolariser : après un temps d'observation et d'évaluation, l'enseignant élabore une progression des apprentissages sous forme d'un parcours individualisé. L'enseignant sera également une personne ressource dans la compréhension des problématiques relatives aux situations d'apprentissages et participera au choix d'orientation sociale et scolaire de l'enfant.

Evaluer, remédier, conseiller : l'enseignant organise le projet de scolarisation dans la continuité du parcours scolaire de l'élève, le tout dans le cadre des programmes en vigueur. Pour cela, il met en œuvre une démarche d'évaluation des besoins, d'identification des acquis et prend en compte l'évolution des capacités de l'élève en fonction du trouble. Il contribue à construire avec une équipe pluri-professionnelle, une représentation de la situation globale par l'évaluation scolaire de l'enfant. L'enseignant sera à même de proposer des enseignements adaptés aux enfants accueillis au CDE pour lesquels les troubles et l'histoire de vie ne permettent pas, de manière transitoire ou permanente, d'envisager une scolarisation en milieu ordinaire. Ces temps de scolarisation au sein de l'établissement devront permettre la réalisation d'acquisitions dans le domaine scolaire, le développement de la personnalité et la socialisation des enfants accueillis.

COMPETENCES ATTENDUES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis
- Bonne connaissance des structures et des dispositifs de l'ASH ainsi que des diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Intérêt pour la relation et la communication, esprit d'équipe
- Capacité à organiser son travail en concertation avec ses collègues, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire
- Capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, à mener des actions pédagogiques différencierées et à élaborer des parcours de remédiation individualisés

Aptitude à l'évaluation de situations critiques et d'urgence





ENSEIGNANT RESSOURCE ELEVES AU COMPORTEMENT HAUTEMENT PERTURBATEUR (ECHAP)

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI en cours

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale, l'enseignant ressource a pour mission d'appuyer les équipes pédagogiques qui accueillent des élèves dont l'intensité et la récurrence des difficultés comportementales entraînent fortement la socialisation, l'accès aux apprentissages et peuvent perturber la vie de la classe et de l'école. Dans le cadre du protocole départemental, l'enseignant ressource sera particulièrement attentif à inscrire son action en complémentarité avec celles des autres professionnels qui interviennent déjà dans le champ de la prévention et de l'aide aux élèves ayant des difficultés comportementales. Compte tenu de ses spécificités, il importe de confier la responsabilité de ce poste à un enseignant ayant une expérience reconnue auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement ceux présentant des comportements perturbateurs.

MISSIONS

- Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves présentant des difficultés comportementales récurrentes : aider les enseignants à analyser la situation, à développer et mettre en œuvre des gestes professionnels et des stratégies au service d'une pédagogie adaptée aux besoins de ces élèves ;
- Expertiser des situations en lien avec l'IEN et l'équipe de circonscription ;
- Contribuer au développement de la coopération avec les professionnels du secteur médico-social ;
- Faciliter la mise en relation des différents acteurs afin d'élaborer et de mettre en œuvre des actions concertées ;
- En direction des enseignants, participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation visant à prévenir les difficultés comportementales et les troubles du comportement ;
- Contribuer à la réflexion des équipes pédagogiques pour le développement des pratiques inclusives ;
- Participer aux travaux du groupe d'appui départemental à la scolarisation des élèves hautement perturbateurs.

COMPETENCES ATTENDUES

- Connaissance et compréhension des caractéristiques des différentes difficultés comportementales et des troubles de la conduite et du comportement ;
- Connaissance du cadre réglementaire relatif à la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers et plus spécifiquement des élèves présentant des comportements perturbateurs ;
- Capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations, à proposer des outils, à mettre en œuvre des stratégies pédagogiques adaptées ;
- Connaissance des publics en difficulté et volonté de s'engager auprès d'eux ;
- Qualités relationnelles permettant de conseiller des personnels de l'Education nationale, d'engager et de maintenir un dialogue constructif avec les représentants légaux des élèves ainsi qu'avec les différents partenaires ;
- Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe élargie et à travailler avec des personnels ayant une culture professionnelle différente tout en sachant conserver la sienne ;
- Capacité à s'inscrire dans une démarche de développement professionnel permanente ;
- Capacité à rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué ;
- Capacité à prendre des initiatives et disponibilité.



DIRECTEUR D'ECOLE REP/REP+

PRE-REQUIS

Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.

CADRE GENERAL

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires dans une école relevant du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau, du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

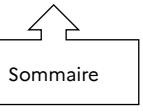
MISSIONS

- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable
- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP
- Animer l'équipe pédagogique et impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves
- Engager l'équipe pédagogique et éducative dans le projet de réseau REP
- Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école
- Connaître les dispositifs d'accompagnement
- Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires
- Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du projet de réseau REP
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école
- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école
- Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP
- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide
- Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation
- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école
- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages
- Représenter l'institution auprès des familles et de la collectivité locale

COMPETENCES ATTENDUES

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires
- Maîtriser les outils informatiques et numériques de la gestion de l'établissement

Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées

 Sommaire